

LISTE DES AIDES PUBLIQUES OBTENUES

Ces aides s'inscrivent dans le cadre du règlement communautaire de minimis n°1407/2013 du 18 décembre 2013. Le montant brut des aides de minimis cumulées octroyées à une même entreprise ou à une **entreprise unique** (*) ne peut excéder 200 000,00 € sur une période de trois exercices fiscaux consécutifs. Une aide peut donc être plafonnée du fait du montant des aides délivrées sur cette période.

Notamment les aides (subventions, avances remboursables, prêts, garanties...) :

- à l'investissement matériel,
- à l'immobilier d'entreprise,
- à l'investissement immatériel,
- à la formation et à l'emploi,
- autres aides dont les aides sociales et fiscales.

Date d'obtention	Objet	Montant en €	Financeurs

Le dirigeant de la société _____ certifie exactes et complètes les informations fournies dans la présente attestation.

Cachet de la société

Date :
Signature

(*) Une entreprise unique se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'une des relations suivantes :

- a) une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise.
- b) une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise.
- c) une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci.
- d) une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette autre entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.